



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale²

CF: 1015

Année du diagnostic : 2018

Nom de l'établissement : Animalerie et Hydrobiologie

Adresse de l'établissement: Av sainte-clothilde 25

Date dernière mise à jour: 05.05.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
2ème	superstructure	calorifuge plâtre	2023	
2ème	suouerstructure	bouchon plâtre calorifuge	2023	
1er	labo hyd 103	fibrociment plaque isolation passage dalle	2028	
1er	couloir hyd 106	fibrociment plaque dos porte	2028	
1er	bureau 104A-B	fibrociment plaque isolation passage dalle	2028	
1er	labo hyd 101-105	fibrociment plaque isolation passage dalle	2028	
RC	hyd 011 sous station	calorifuge plâtre	2023	
RC	hyd 011 sous station	bouchon plâtre calorifuge	2023	
RC	hyd 011 sous station	fibrociment plaque dos porte	2028	
RC	vestiaire + WC	calorifuge plâtre	2023	
RC	dépôt hyd 009	calorifuge plâtre	2023	
RC	vestiaire + wc entrée	calorifuge plâtre	2023	
RC	bureau hyd 007	calorifuge plâtre	2023	
RC	bureau hyd 006	calorifuge plâtre	2023	
RC	bureau hyd 005-004	calorifuge plâtre	2023	
RC	bureau hyd 003	calorifuge plâtre	2023	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.